

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 FEVRIER 2024

## Etaient présents :

Dominique PALLIER, Maire  
Christine MICHALLET, 1<sup>ère</sup> adjointe,  
Alexandre COULLOMB, adjoint, *arrivé à 19h44*  
Anne ROBERT, adjointe,  
David HERNAN, adjoint  
Agnès VARNIEU, adjointe,  
Jean BRUASSE, conseiller municipal,  
Blandine VIGNON-DAVILLIER, conseillère municipale déléguée,

Valérie DEGUILLAUME MILLAT, conseillère municipale déléguée,  
Sylvie COTTE, conseillère municipale,  
Gildas BERGER-SABATTEL, conseiller municipal,  
Céline MARTEL, conseillère municipale déléguée,  
Elissa LEFEVRE, conseillère municipale,  
Sylvie BURGOS, conseillère municipale,  
Gérard TERMOZ-MASSON, conseiller municipal,

## Absents excusés :

Julien TERMOZ-MASSON, adjoint,  
Marcel BONNAT, conseiller municipal,  
Laurent TARY, conseiller municipal,  
Jérôme CROCE, conseiller municipal,

Jérôme DUPUY, conseiller municipal,  
Christine RIOUX, conseillère municipale,  
Emilie SYLVESTRE, conseillère municipale déléguée,

## Absents ayant donné procuration donnée.

Julien TERMOZ-MASSON, (Procuration à Agnès VARNIEU),  
Marcel BONNAT, (Procuration à Gérard TERMOZ-MASSON),  
Laurent TARY, (Procuration à Jean BRUASSE),

Christine RIOUX, (Procuration à Valérie DEGUILLAUME MILLAT),  
Emilie SYLVESTRE, (Procuration à Blandine VIGNON-DAVILLIER),  
Alexandre COULLOMB, (Procuration Céline MARTEL),

Secrétaire de séance : David HERNAN

## Ordre du jour

- |                                   |   |
|-----------------------------------|---|
|                                   | 1. Désignation d'un secrétaire de séance ;  |
|                                   | 2. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du jeudi 25 janvier 2024 ;   |
| <b>FINANCES</b>                   | 3. Débat d'orientation budgétaire pour l'année 2024 ;   |
| <b>URBANISME ET ENVIRONNEMENT</b> | 4. Acquisition des parcelles rue du Tram dans le cadre des aménagements de voirie ;   |
| <b>RESSOURCES HUMAINES</b>        | 5. Indemnité de surveillance des cantines dans le cadre des sorties de ski de piste et de fond pour l'école élémentaire Saint-Exupéry pour l'année scolaire 2023-2024 ; |
| <b>PROJET AVEC</b>                | 6. Présentation de l'avancement du projet Avenir des Ecoles ;   |
|                                   | 7. Informations des décisions prises par le maire sur délégations de l'article L 2122-22 du CGCT ;  |
|                                   | 8. Questions diverses.  |

- Ouverture de la séance par Monsieur le maire à 19h38.
- Constatation du quorum atteint (seuil de 13 membres présents) :

Nombre de membres présents	14
Nombre de membres excusés	8
Nombre de procurations	6

- Désignation d'un secrétaire de séance : le Conseil municipal désigne David HERNAN.
- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 25 janvier 2024.  
Christine RIOUX, par l'intermédiaire de Valérie DEGUILLAUME-MILLAT, explique qu'elle souhaite rester bienveillante en précisant ses propos sur le compte rendu du dernier conseil municipal.  
Arrivée d'Alexandre COULLOMB à 19h44.
  - **Page 2, ligne 17** : « Elle remercie Céline d'avoir **repris** le mot « EXTREME » **A remplacer par** « Elle remercie Céline d'avoir **regretté** le mot « EXTREME ».  
Et « Elle avait été blessée et souhaite aller vers de la bienveillance à l'avenir, sans discrimination des personnes absentes. » **A remplacer par** « Elle avait été blessée **et souhaite aller vers l'apaisement comme M. le Maire. Pour 2024, elle souhaite à tous de tenir des réunions bienveillantes**, sans discrimination des personnes absentes. »

- **Page 14, ligne 19** : Christine RIOUX ne comprend pas pourquoi Bièvre Est ne met pas en place le compostage sur le territoire. Elle a eu comme information que des communes allaient se suppléer à l'intercommunalité en achetant des composteurs pour leurs habitants. » **A remplacer par** « Christine Rioux demande ce qui est mis en place sur la thématique du compostage des bio déchets, car ce dernier est devenu obligatoire depuis janvier 2024. »
- **Page 14, ligne 23** « Christine RIOUX demande l'état d'avancement de l'achat de la parcelle du quartier du Mollard. Alexandre COULLOMB explique que la cession avait été décidée dans la même séance que celle de Plambois. » Je m'étonne de cette réponse qui n'a pas été donnée en séance, et qui ne répond pas à la question. Alexandre COULLOMB propose de corriger PLAMBOIS par GUICHARD. Et la réponse est OUI car sinon les travaux du Guichard n'auraient pas pu être fait.

Elissa LEFEVRE regrette que Christine RIOUX change ses termes entre deux séances. Anne ROBERT regrette également ces modifications, qui ne changent rien sur le fond.

Monsieur le maire indique que le procès-verbal n'est pas retranscrit mot pour mot, d'où la difficulté de l'exercice.

Le procès-verbal est approuvé en tenant compte des modifications par 19 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION (David HERNAN)

## DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'ANNEE 2024 ;

Délibération n°2024-011

7.1.1.2. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Rapporteur : Monsieur le maire, Dominique PALLIER

**ANNEXE N°1\_RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024**

### OBJET : DEBAT SUR LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'ANNEE 2024

Le conseil municipal de la commune d'Apprieu,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,  
**Vu** le rapport joint,

Monsieur le maire informe l'Assemblée qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la commune d'Apprieu compte 3 618 habitants (population totale- chiffre INSEE).

Monsieur le maire rappelle que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les dispositions imposent au maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus.

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié. Pour les communes, il doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Ce débat est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département. Sur avis de la commission des Finances en date du 7 février, et après avoir entendu l'exposé du rapport par Monsieur le maire, le Conseil municipal délibère, par 19 VOIX POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION (Christine RIOUX) :

Article unique : Le conseil municipal prend acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire.

#### Synthèse des débats :

- **Christine RIOUX** par l'intermédiaire de Valérie DEGUILLAUME-MILLAT pose les questions suivantes : *Pourriez-vous nous présenter une simulation d'endettement jusqu'en 2029 à minima, en prenant en compte le nouvel endettement prévisionnel résultant des futurs prêts finançant les 2 projets d'écoles ? Merci d'expliciter les hypothèses que vous reprenez (cf. dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement + informations relatives aux prêts finançant les 2 projets d'écoles).* La réponse à la question de Christine RIOUX a été développée lors de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire, voir les tableaux page 40, 41, 42, 43 et 44.



	Heure de surveillance
Professeurs des écoles de classe normale	11.91€
Professeur des écoles hors classe	13.11€

Aussi, il est proposé d'autoriser le versement de l'indemnité susvisée pour les enseignants qui assureraient la surveillance des cantines lors des sorties scolaires des élèves de l'école élémentaire d'Apprieu pour l'année scolaire 2023-2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 8 voix POUR (Marcel BONNAT, Gildas BERGER-SABATTEL, Alexandre COULLOMB, Dominique PALLIER, Céline MARTEL, Jean BRUASSE, Laurent TARY, Gérard TERMOZ-MASSON), 0 voix CONTRE et 12 ABSTENTIONS (Sylvie BURGOS, Elissa LEFEVRE, Valérie DEGUILLAUME-MILLAT, Christine RIOUX, Sylvie COTTE, Blandine VIGNON-DABILLIER, Emilie SYLVESTRE, Anne ROBERT, Christine MICHALLET, David HERNAN, Julien TERMOZ-MASSON, Agnès VARNIEU) :

- **AUTORISE** le versement de l'indemnité de surveillance pour les sorties scolaires de ski de fond et de ski de piste organisées à la demande de la commune d'Apprieu pour l'année scolaire 2023-2024,
- **PRECISE** que cette dépense sera prévue à l'article 6228 du Budget Primitif 2024

#### PRESENTATION DE L'AVANCEMENT DU PROJET AVenir DES Ecoles ;

**Rapporteur : David HERNAN, adjoint en charge des Voiries, Bâtiments et Réseaux**

Suite à la tenue du COPIL du 19 décembre 2023 et du COTECH du 15 février 2024, David HERNAN informe que le Projet AVenir des Ecoles débutera par les travaux de réhabilitation de l'école élémentaire et d'extension du périscolaire, pour envisager ensuite les travaux de réhabilitation de l'école maternelle, sur le même site qu'actuellement. Le projet de construction d'une nouvelle école maternelle n'a pas été retenue.

David HERNAN justifie cette programmation par notamment le fait qu'il fallait éviter qu'une même génération d'enfants ne connaisse que des écoles en chantier. Cette décision a été acceptée par les membres du COTECH.

Les prochaines étapes : lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre, pour un commencement des travaux fin 2025.

David HERNAN remercie Emilie SYLVESTRE pour la qualité de son travail en tant que pilote du projet.

#### INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS,

NATURE DE LA DELEGATION	N°	DATE	OBJET DE LA DECISION DU MAIRE
alinéa 4 : « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, »	2024-001	01/02/2024	<b>DECIDE</b> de notifier la tranche optionnelle n°3 (AMO-APD pour l'école élémentaire Saint-Exupéry) de l'entreprise FLORES (SIRET N° 752 424 846 00018-69005 LYON) dans le cadre du marché cité en objet, pour un montant de 24 401.00€ HT.
alinéa 24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;	2024-002	18/01/2024	<b>DECIDE</b> de renouveler l'adhésion à l'association CAUE de l'Isère, pour l'année 2024 ; <b>PRECISE</b> que le montant de l'adhésion annuelle est de 200€, <b>PRECISE</b> que les crédits seront prévus au compte 6281 au budget primitif 2024.
alinéa 5 : « de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,	2024-003	01/02/2024	<b>DECIDE</b> d'affecter à S. M. le logement d'urgence sis 90 rue de l'Ecole- Rivier d'Apprieu- 38140 Apprieu à compter du 01/02/2024 au 29/02/2024, <b>PRECISE</b> que l'occupation est libre d'indemnité hormis le remboursement des charges de consommation des fluides établies à 2 euros par jour d'occupation.
alinéa 24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;	2024-004	13/02/2024	<b>DECIDE</b> de renouveler l'adhésion à l'association SAD, pour l'année 2024 ; <b>PRECISE</b> que le montant de l'adhésion annuelle est de 20€,

## QUESTIONS DIVERSES

David HERNAN informe :

- Début des travaux sur la route de Lyon, du secteur de la Couchonnière à la Contamine, le lundi 26 février 2024. Gérard TERMOZ-MASSON demande quel aménagement a été retenu entre la placette et l'alternat. David HERNAN explique que le Département a validé l'alternat, qui sera marqué en provisoire au début pour tester son fonctionnement.

Jean BRUASSE fait remonter l'information que certains automobilistes, dans le sens Colombe-Apprieu, ne marquent pas la priorité à droite de la rue du Tram. Il demande comment peut être signalée cette priorité. Pour David HERNAN, il s'agit de l'application d'une règle du code de la route et que des panneaux signalent aux entrées de la commune que des priorités à droite existent le long de la traversée de la commune. Monsieur le maire explique également que dans cette zone, les automobilistes doivent respecter la limitation de vitesse à 30. Il veut bien étudier la pose d'un panneau signalant à cet endroit la priorité à droite.



Anne ROBERT informe de l'organisation du spectacle le 15 mars à la salle des Forgerons. Des invitations ont été adressées aux aînés de la commune. Un buffet dinatoire leur sera offert à cet occasion.

Christine MICHALLET informe de l'organisation d'une pièce de théâtre le 20 mars prochain à la salle des fêtes.

Monsieur le maire rappelle la date du jeudi 21 mars prochain pour le Conseil municipal, pour le vote du budget 2024.

Séance levée à 21h20

Le maire  
Dominique PALLIER

Le secrétaire de séance  
David HERNAN

